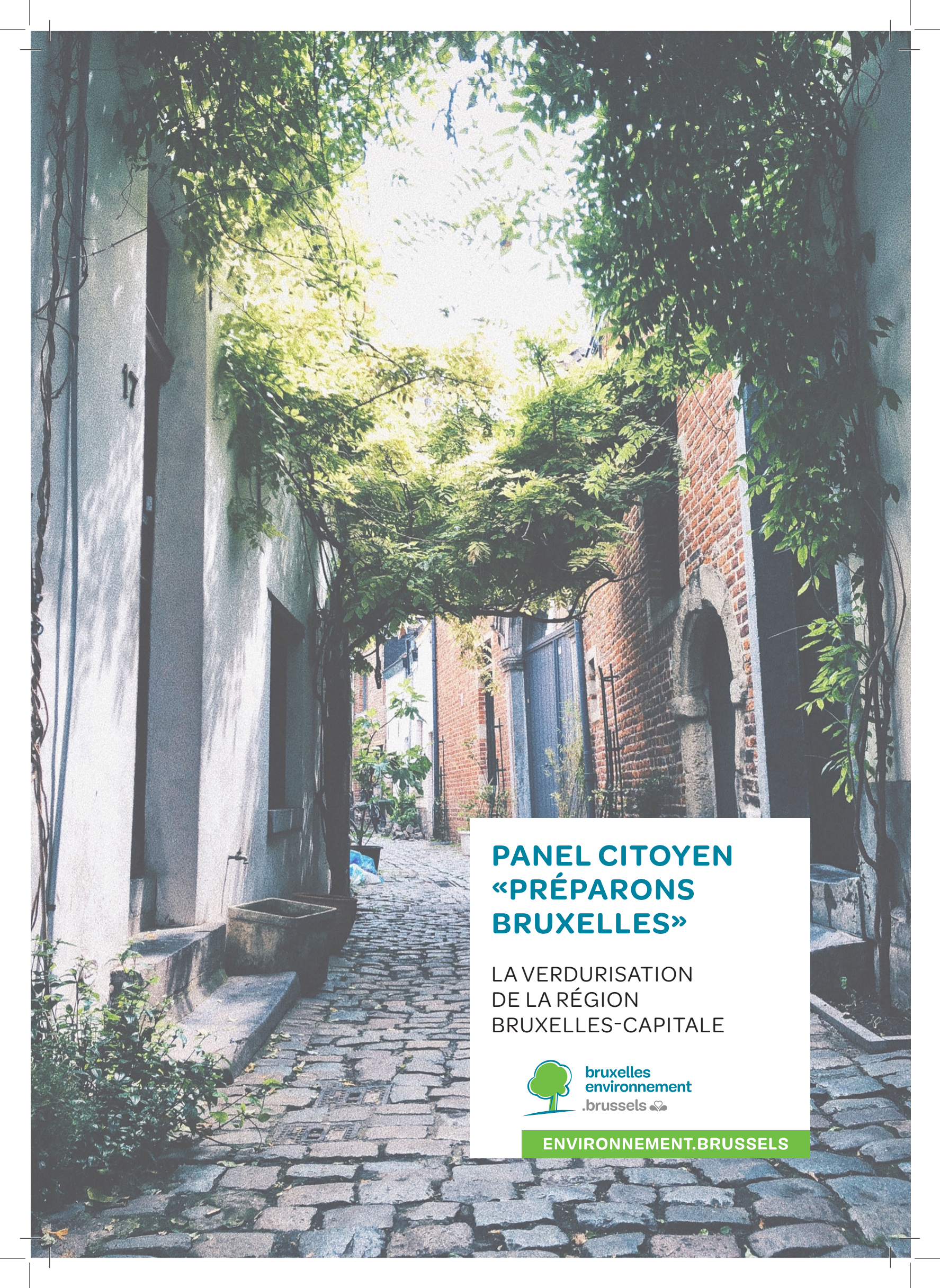




PANEL CITOYEN «PRÉPARONS BRUXELLES»

LA VERDURISATION
DE LA RÉGION
BRUXELLES-CAPITALE



ENVIRONNEMENT.BRUSSELS

SOMMAIRE

1.Introduction et contexte	4
2.Rapport de la première journée d'« on-boarding »	5
2.1.Arrivée et communication du programme	5
2.2.Rencontre avec les experts : exposé et carrousel	5
2.3.Brainstorming thématique : le « world-café »	7
2.4.Structuration et partage : la « clusterisation » et les « speed » présentations	7
3.Rapport de la deuxième journée : l'exploration approfondie	9
3.1.Réseautage et atterrissage	9
3.2.Brainstorming quantitatif : le processus des « 10 idées sur 10 votes »	10
3.3.Elections des propositions prioritaires	10
3.4.Brainstorming qualitatif : le « forum ouvert »	10
3.5.Présentation des 15 propositions approfondies	11
3.6.Vote des propositions finales	12
4.Rapport de la troisième journée : les recommandations	13
4.1.Aterrissage et installation	13
4.2.Bonification des propositions	13
4.3.« Mise en action » des propositions	13
4.4.Storytelling : théorie et pratique	14
4.5.Pitch des citoyens au Ministre Alain Maron	14
5.Conclusion	21
6.Références	22
7.Annexes	23
7.1.Annexe n°1 : tableau des 23 questions « ouvrières » du jour 2	23

NOTE DE LA RÉDACTION

Ce rapport fait partie intégrante du projet de délibération citoyenne organisé par Bruxelles Environnement, l'administration publique de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale avec le soutien de Particitiz, l'association européenne de la participation et de la citoyenneté.

Le document ci-contre a été rédigé par Kelly Céleste Vossen, consultante en communication pour Particitiz, assistante en sciences de l'information et de la communication à l'Université Saint-Louis – Bruxelles (USLB) et chercheuse doctorante au Centre de recherche Engage - Research Center for Publicness in Contemporary Communication. Ses intérêts de recherche concernent les pratiques participatives citoyennes autour des enjeux environnementaux et écologistes sous leurs aspects discursifs et socio-politiques.

Les photos apparaissant dans ce rapport ont été prises lors des trois journées de délibération durant lesquelles les participant.es ont marqué leur accord pour la prise de celles-ci. Pour toute question, veuillez contacter sarah.funken@inventio.events

REMERCIEMENTS :

Nous souhaitons remercier l'ensemble des intervenants, organisateurs et citoyens pour leur participation et contribution.

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Durant trois samedis des mois d'octobre et novembre 2021, près de 100 citoyens et citoyennes ont été conviés à participer à trois journées de délibération sur la thématique de « Préparons Bruxelles : la verdurisation¹ de la ville ».

Ce projet a pris forme à l'initiative de M. Alain Maron, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative. Ces trois journées délibératives furent organisées par Bruxelles Environnement avec le soutien de Particitiz. La première est l'administration publique de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale. Tandis que la seconde est une organisation spécialisée dans la facilitation de dispositifs de participation citoyenne à tous les niveaux institutionnels (communal, régional, national et européen).

Les citoyens et citoyennes furent sélectionnés suite à leur participation volontaire à une consultation en ligne sous la forme d'un questionnaire. 5000 réponses furent collectées à l'issue du processus. Parmi celles-ci, 1500 personnes répondirent positivement à l'invitation de continuer la discussion et 96 d'entre elles furent conviées à débattre sur le futur de la capitale. La sélection de cet échantillon fut basée sur le principe de la représentativité et s'appuya sur 5 critères principaux : la langue maternelle, le genre, l'âge, l'occupation professionnelle et le niveau d'éducation. Comme vous le lirez dans ce rapport, le nombre de citoyens et citoyennes présents s'est parfois avéré plus réduit que l'ambition initiale. Néanmoins, ceci n'est pas à interpréter comme le reflet fidèle de leur engagement dans le contexte d'une apathie politique croissante. En effet, il

nous semble important de préciser que non seulement les journées délibératives eurent lieu durant les vacances scolaires d'automne (Toussaint) mais leur participation à la consultation digitale date de l'été 2020, ce qui explique ce nombre de participants réduit par rapport à l'ambition initiale.

Thématiquement, la consultation citoyenne dédiée au futur de la Région bruxelloise à l'origine de ce projet, mit en exergue le caractère crucial des espaces verts pour la résilience de la ville. Ainsi, l'objectif de la délibération citoyenne dont il est question ici consista en la contribution à l'élaboration des politiques publiques dédiées à la « verdurisation » de la ville de Bruxelles-Capitale. Ceci, en vue de la préparer aux défis du futur et de la rendre plus résiliente face aux diverses crises sociales, environnementales, sanitaires, etc. Il s'agit de rendre notre capitale plus agréable pour les personnes qui y vivent et celles qui la fréquentent.

1 Dans le cadre du rapport ci-contre, les termes « verdurisation » et « végétalisation » seront utilisés de façon équivalente.



2. RAPPORT DE LA PREMIÈRE JOURNÉE D' "ON-BOARDING"



La première journée eut lieu le samedi 30 octobre et fut consacrée à l'« on-boarding » des participants et participantes via la prise d'information auprès des personnes ressources et la définition des priorités sur base d'un brainstorming. Elle fut organisée en 4 étapes qui structureront le rapport de cette première journée :

1. Arrivée et communication du programme
2. Rencontre avec les experts : exposé et carrousel
3. Brainstorming thématique : le « world-café »
4. Structuration et partage : la « clusterisation » et les « speed » présentations

2.1. ARRIVÉE ET COMMUNICATION DU PROGRAMME

La journée débuta avec l'arrivée des 68 (sur 96 attendus) citoyens et citoyennes dans la salle de l'Atrium de Bruxelles Environnement, situé avenue du Port 86C/3000, à 1000 Bruxelles. Ils et elles purent profiter d'une demi-heure de rencontre autour d'un petit-déjeuner continental.

Ensuite, les participants furent invités à s'installer dans l'auditoire pour l'exposé magistral dédié à la présentation du programme des trois journées. Cette première entrée en matière fut animée par les deux facilitateurs principaux de l'événement : Vincent de Waele et Cécile Huylebroeck, représentants de Particitiz. La présentation fut accompagnée d'une courte vidéo de bienvenue par M. Alain Maron, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.



2.2. RENCONTRE AVEC LES EXPERTS : EXPOSÉ ET CARROUSEL

Subséquemment, Julien Ruelle, chef de service de la division « espaces verts » du département « Développement Nature » de Bruxelles Environnement, introduit les notions-clés autour de la « verdurisation ». Il présenta la vision de la « Ville-Nature » ainsi que la conception élargie et protéiforme de la « nature en ville » qui combinerait les espaces verts et le respect du cycle de l'eau via une relation bilatérale d'adaptation entre l'humain et la nature. On retient notamment la mise en exergue des enjeux liés à trois risques environnementaux majeurs : (1) L'îlot de chaleur, (2) La qualité de l'air et (3) Les aléas d'inondation. Mais aussi l'importance de la typologie urbaine, de l'artificialisation et de la distribution géographique au sein du territoire bruxellois, liées à des considérations de justice socio-environnementale. Il insista également sur les notions-clés de la « végétalisation » et du « réseau écologique » dans une perspective de reconnexion et de renaturation. Julien Ruelle conclut sa présentation par des illustrations inspirantes à Bruxelles et ailleurs dont voici quelques exemples :

- La végétalisation des façades ;
- La verdurisation des toitures ;
- La tolérance des « mauvaises herbes » ;
- La transformation d'une autoroute en une rivière (Séoul).

Après une courte pause, les 9 personnes ressources présentèrent leur thématiques de prédilection sous le format d'une minute de « speed » présentation :

Sophie Maerkx

Représentante de l'association Apis Bruoc Sella qui vise le redéploiement de la nature en ville avec un focus sur les abeilles. Elle s'adresse à tous les acteurs (publics, entreprises, enfants, etc.) via la sensibilisation.

Henri Caulier

Membre de Bruxelles Environnement, plus spécifiquement du département « Développement Nature », son domaine de prédilection concerne les enjeux de la végétalisation et des pesticides.

Pietro Fragapane

Représentant du département « Eau » de Bruxelles Environnement, il se penche sur la thématique de la Gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) en vue de restaurer le cycle naturel de l'eau dans la capitale, à l'image d'une « ville éponge ». Il interagit avec l'ensemble des acteurs de l'aménagement urbain.

Lydie Sombré

Représentante du département « Sols » de Bruxelles Environnement, sa mission vise l'inscription des sols vivants au centre de l'aménagement des territoires.

Julien Ruelle

Représentant de la division « Espaces Verts » du département « Développement Nature » de Bruxelles Environnement, il veille à la mise en œuvre de toute une série de projets y étant liés, notamment « l'Action Climat » et les stratégies pour les pollinisateurs.

Eric Flamée

Gestionnaire de plantation au sein de Bruxelles Mobilité, une de ses priorités est l'aménagement des sols et l'accueil des eaux de pluie.

Eloise Dhuy

Intervenante au nom de l'asbl fabrik qui travaille dans le but de faciliter le développement local d'initiatives liées notamment à la gestion de l'eau, à la nature comme vecteur de rencontre et de bien-être physique et mental, etc.

Thomas Jean

Photographe et vidéaste animalier spécialisé dans l'observation des animaux sauvages en milieu urbain. Il est également auteur de « coexistence », un livre sur la place de la faune sauvage à Bruxelles, et auteur de la chaîne YouTube « minute sauvage ». En outre, il travaille pour la ligue de protection des oiseaux.

Anne Bruxant

Citoyenne forestoise, elle est représentante du projet citoyen « Verte Tullipier » qui vise à végétaliser la rue des Tulipiers à Forest. Elle incarne la possibilité de participation citoyenne à l'échelle locale.

La matinée se termina avec un carrousel d'une durée d'une heure et demi sous le format de trois séances de 30 minutes. A chaque table se trouvèrent 8 citoyens et citoyennes, modérés.es par un facilitateur ou une facilitatrice de table. Ensemble ils et elles accueillirent un ou une des 9 expert.e qui répondit à leurs questions en vue de les munir d'un bagage informatif suffisant pour le brainstorming de l'après-midi.





2.3. BRAINSTORMING THÉMATIQUE : LE « WORLD-CAFÉ »

Ensuite, après la pause déjeuner et une matinée informative, l'après-midi débuta par un brainstorming thématique sous forme d'exploration. Suivant la méthode du « world café² », les citoyens et citoyennes furent invités à faire une triple rotation autour de tables consacrées à trois thématiques différentes :

- Les îlots et habitations ;
- La voie publique et la voirie ;
- Bâtis publics, centre commerciaux et sites industriels.

L'approche ci-dessus a pour but de partager des pistes et idées en toute liberté sur ces trois thématiques et à chaque déplacement de table, de compléter les idées données par les citoyens et citoyennes de la session précédente en devenant de plus en plus créatifs. Cela de sorte à ce que l'ensemble des participant.es ait, à la fin des trois rondes ou déplacements, pu enrichir les idées et pistes de recommandation liées à chacune des trois thématique. La première séance dura environ 40 minutes, la seconde 30 minutes et la troisième fut de 20 minutes. De plus en plus courte, la réflexion et l'identification d'idées originales et pas encore abordées par le ou les groupes précédents est de plus en plus complexe pour les citoyens et citoyennes. Les sessions de brainstorming varièrent entre moments d'échange déstructurés et structuration des idées en suggestions maîtresses.

2 Un « World Café » (ou Café dialogue) est un format de travail qui permet à un grand nombre de participants d'échanger des idées et de partager des points de vue sur un sujet d'actualité. L'atmosphère est détendue et informelle.



2.4. STRUCTURATION ET PARTAGE : LA «CLUSTERISATION» ET LES «SPEED» PRÉSENTATIONS

L'après-midi se poursuivait avec 35 minutes de « clusterisation³ » en vue d'identifier une séquence de 5 idées maîtresses par table de 8 participants. Celles-ci furent ensuite présentées en « speed » présentation d'une minute à l'ensemble du groupe par un ou une porte-parole citoyen. Vous trouverez ci-dessous la liste des 5 grandes idées retenues à chaque table (45 au total, dont la majorité se rejoignent) à l'issue de cette première journée délibérative.

1. **Table 1** : la mise en place de jardins groupés ; le rôle des pouvoirs publics dans l'accessibilité à l'information et à certaines professions ; le rôle des pouvoirs publics quant à la définition d'un cadre normatif dédié à la verdurisation ; la réaffectation des quartiers et bâtiments vides ; la citoyenneté élargie (manque de représentativité générale de certains quartiers aujourd'hui par rapport à toutes les couches de la population bruxelloise).
2. **Table 2** : la participation des citoyens de façon transparente ; la récupération de l'eau de pluie dans l'espace public ; la rationalisation de l'utilisation de l'espace (distribution entre commerces, bâtiments publics et privatisation) ; l'expropriation des espaces inutilisés en vue d'une revalorisation (ex : toits des commerces à verduriser) ; favoriser le dialogue entre voisins pour l'engagement vers une ville plus agréable.
3. **Table 3** : l'organisation de compostages collectifs ; la végétalisation des toitures ; le choix de végétalisation en harmonie avec l'indigène et le durable ; la réutilisa-

3 Le « clustering » est une méthode d'analyse des données qui a pour objectif de structurer un ensemble hétéroclite de données en différents sous-ensembles homogènes selon des caractéristiques communes.

tion des eaux de pluie, notamment via des incitants ; la prime de désimperméabilisation pour les privés (ex: incitants à la végétalisation des jardins privés).

4. **Table 4** : la gestion de la pollution lumineuse à travers un éclairage intelligent adapté aux animaux et au vivant en général ; l'intensification de la verdurisation ; la gestion de l'eau pluviale (ex : création de noues ou fossés sur les ronds-points) ; le changement de la mobilité (ex : valoriser les transports en communs par une gratuité) ; la gouvernance transparente pour la verdurisation (ex : lisibilité des niveaux de pouvoir et du budget) via la responsabilisation de la commune en tant que lien vers les citoyen.nes.
5. **Table 5** : la verdurisation de la voirie (ex : les pieds des arbres) ; l'information et la formation sur le « vert » avec l'aide des pouvoirs publics (ex : former les enfants dans les écoles ou le changement du discours sur les « feuilles mortes ») ; la stimulation de la participation citoyenne à la verdurisation via des incitants (ex : adopter un arbre) ; le passage vers une mobilité douce ; la verdurisation intensive des façades via des incitants financiers et des rues à jardins suspendus.
6. **Table 6** : l'harmonisation du développement de la mobilité douce et de la végétalisation ; la création d'un réseau de voirie animale à Bruxelles pour favoriser leur déplacement dans la ville ; la variation des essences des arbres ; l'incitation aux potagers communautaires pour offrir une alimentation saine, locale et collective ; le changement de système de collecte des déchets à Bruxelles pour ne plus avoir de poubelles qui traînent (ex : containers enfouis).
7. **Table 7** : la protection des zones vertes et vierges (non bâties) en vue d'empêcher l'imperméabilisation des sols ; l'encouragement des occupations temporaires (ex : initiatives sociales dans des zones industrielles) ; la fixation d'objectifs de verdurisation dans les permis d'urbanisme ; la favorisation des circuits courts (ex : petits commerçants et artisans en ville par contraste avec les centres commerciaux) ; la facilitation de la démocratie participative et la mise en réseau avec une attention particulière pour le système scolaire.
8. **Table 8** : la réglementation de l'occupation des toitures entre collecte d'eau de pluie, végétalisation ou production de l'énergie pour les propriétaires et investisseurs avec un système de primes ; l'établissement d'incitants financiers pour la verdurisation ; la définition d'un cadre normatif prenant en compte le facteur « biodiversité » dans les nouveaux projets et rénovations ; la sensibilisation à travers l'exemplarité des bâtiments des pouvoirs publics et sa communication ; le développement d'une participation locale en élargissant le débat des riverain.es.
9. **Table 9** : la conservation des espaces perméables et la construction dans des zones déjà bétonnées ; la création d'une biodiversité durable et variée sur les toitures et façades ; l'imposition des toitures plates dans les nouvelles constructions ; la création d'une formation commune entre les corps de métiers qui participent à la construction de la ville pour une conception résiliente en amorce (contre-ex : un jardinier qui rajoute un peu de verdure en dernière minute sous de multiples contraintes architecturales) ; l'harmonisation et la complétude des normes pour la verdurisation de la ville.



Ainsi, la journée se conclut par l'obtention d'une carte virtuelle heuristique des priorités à aborder pour chacune des trois thématiques.

3. DEUXIÈME JOURNÉE : L'EXPLORATION APPROFONDIE

Avant toute chose, en amont de cette seconde journée, la vaste cartographie des 45 propositions obtenues à l'issue du jour 1 fut l'objet d'une structuration et d'un « resserage » par les deux facilitateurs de référence : Vincent de Waele et Cécile Huylebroeck. Cette préparation aboutit à 23 questions « ouvantes » (voir annexe n°1) en lien avec les 3 grandes thématiques du jour 1 :

- Les îlots et habitations ;
- La voie publique et la voirie ;
- Les bâtis publics, centre commerciaux et sites industriels.

Lors de cette seconde journée délibératives, ce sont ces 23 questions qui furent au cœur de la discussion articulée en 6 étapes d'approfondissement :

1. Réseautage et atterrissage
2. Brainstorming quantitatif : le processus des « 10 idées sur 10 votes »
3. Elections des propositions prioritaires
4. Brainstorming qualitatif : le « forum ouvert »
5. Présentation des 15 propositions approfondies
6. Vote des propositions finales

3.1. RÉSEAUTAGE ET ATERRISSAGE

Tout d'abord, ce jour 2 de délibération débuta par un petit-déjeuner « nomade » entre 9h et 9h30, précédant un moment de « réseautage » entre les 55 citoyens et citoyennes présents (sur 68 au jour 1). La rencontre fut rythmée par des intervalles de musique et articulée autour des deux questions suivantes :

1. Pour quelle raison participez-vous aujourd'hui ?
2. Quelle est votre attente ?

Cette introduction « brise-glace » se conclut par une minute de « pleine conscience » pour permettre aux citoyens et citoyennes d'« atterrir » dans le moment présent.

Concrètement, l'objectif de cette seconde journée fut d'obtenir un ensemble de propositions concrètes via un approfondissement des « inputs » du jour 1 en deux étapes :

- La matinée dédiée à l'ouverture des 23 questions suivant l'axe quantitatif en produisant un maximum d'idées ;
- L'après-midi consistant en un approfondissement de ces idées suivant l'axe qualitatif.



3.2. BRAINSTORMING QUANTITATIF : LE PROCESSUS DES « 10 IDÉES SUR 10 VOTES »

Le processus du brainstorming « 10 sur 10 » occupa la majorité de la matinée. Son appellation renvoie à la production de « 10 idées » et la sélection des favorites via « 10 votes ». Ce processus fut organisé en 6 sous-étapes :

1. La production individuelle d'un maximum d'idées (sur des post-it) en lien avec les 23 questions « ouvantes » de la cartographie (5 minutes) ;
2. La sélection individuelle de ses 10 meilleures idées (2 minutes) ;
3. Le rassemblement des idées (environ 70 au total) des citoyens et citoyennes de la table sous la forme d'un nuage de post-it sur un flipchart (2 minutes) ;
4. La synthèse structurante (élimination des doublons et organisation) du nuage d'idées par le facilitateur de table (2 minutes) ;
5. Le vote individuel (10 votes chacun.e) pour les meilleures idées de la table (4 minutes) ;
6. L'identification des idées les plus votées à chaque table et sa structuration sur le flipchart (2 minutes).

Ces 6 sous-étapes (environ 15-20 minutes) furent reproduites à trois reprises afin d'explorer l'ensemble des 23 questions « ouvantes » à travers les 8 tables. Le premier tour fut consacré à l'exploration des 8 premières questions « ouvantes » (voir annexe n°1), le second aux 8 suivantes (9 à 16) et le troisième aux 7 dernières (17 à 23), au rythme d'une par table. Les tables gardèrent la même composition durant l'ensemble de la matinée de brainstorming « 10 sur 10 » en vue de favoriser une collaboration stable et efficace. Chaque citoyen travailla donc sur trois questions au terme de ces trois tours.

3.3. ELECTIONS DES PROPOSITIONS PRIORITAIRES

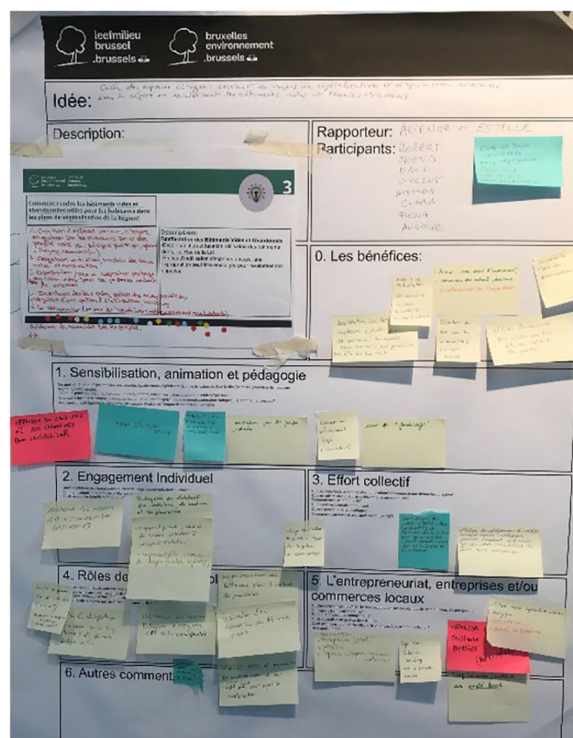
A l'issue de cette matinée de brainstorming, nous obînmes 23 fiches mettant en lumière les idées maîtresses des citoyens et citoyennes. Celles-ci firent ensuite l'objet d'un vote individuel via des gommettes (4 votes par participant.e). Le fruit du vote singularisa 15 propositions favorites et mis de côté 8 d'entre elles (rassemblant moins de 5 votes).

3.4. BRAINSTORMING QUALITATIF : LE « FORUM OUVERT »

Comme précisé en amont, l'après-midi fut allouée à l'approfondissement qualitatif des propositions sur le modèle d'un « forum ouvert ». Ainsi les citoyens et citoyennes se réunirent par affinité thématique en optant pour l'une des 15 idées sélectionnées et travaillèrent à son approfondissement selon les 6 axes suivants :

- Bénéfices ;
- Sensibilisation, pédagogie et animation ;
- Engagement individuel ;
- Effort collectif ;
- Rôle des pouvoirs publics ;
- Entrepreneuriat et commerces locaux.

8 fiches/propositions furent traitées pour le premier tour et 7 pour le second tour. Ainsi, durant le « forum ouvert » quasiment l'ensemble des participant.es eut l'opportunité de travailler sur 2 des 15 propositions élues.



3.5. PRÉSENTATION DES 15 PROPOSITIONS APPROFONDIES

L'après-midi continua par la présentation des propositions approfondies obtenues à l'issue du « forum ouvert » :

Round 2 :

1. **Question n°3 - L'utilisation et la revalorisation des bâtiments vides et abandonnés via la végétalisation** : création d'espaces de projets de végétalisation citoyens en revalorisant des lieux abandonnés via la mise en réseau et la gestion de ces espaces verts par des asbl. Parmi les bénéfices, on compte notamment la mutualisation des ressources, l'amélioration du « vivre ensemble » et l'ouverture des possibles en terme de projets (ex : street art).
 2. **Question n°4 - L'activation des plateformes citoyennes** : stimulation du débat et de la discussion via la responsabilisation et l'information, la structuration du tissu associatif existant et le tirage au sort représentatif. Ceci notamment grâce un effort d'animation et de pédagogie par la mise à disposition des ressources régionales et la facilitation de leur accès.
 3. **Question n°5 - La promotion de la récupération des eaux pluviales** : en vue d'éviter les inondations et la sécheresse durant les périodes de canicule, mais aussi d'économiser l'eau potable et de conscientiser à propos de sa rareté. Les actions concrètes privilégiées sont l'installation d'îlots de fraîcheur et la sensibilisation des enfants.
 4. **Question n°7 - L'incitation à la verdurisation à travers des cercles de dialogue entre voisins** : mise en place d'une plateforme de facilitation et de gouvernance pour le collectif sur le long-terme (en ligne et hors-ligne pour aller chercher les publics hétérogènes) permettant l'apprentissage collectif et l'amélioration de la cohésion.
 5. **Question n°8 - La végétalisation des toitures et façades** : développement d'un plan d'action visant les toitures en dialogue avec les citoyen.nes. Cela notamment via la formation des professionnels de l'urbanisme et l'exemplarité des bâtiments publics. Parmi les bénéfices, nous recensons l'amélioration de la qualité de l'air ; la diminution des bruits ; l'amélioration de la santé mentale ; la densification de l'habitat ; la création du lien ; l'esthétisation de la ville ; la diversification de la biodiversité, etc.
 6. **Question n°10 - L'adhérence des habitants aux bénéfices de la verdurisation de la Région avec une vision long-terme et une cohérence intercommunale** : les bénéfices majeurs étant le développement d'espaces verts de qualité pour tous les habitants ; la stimulation de la cohésion sociale ; la cohérence intercommunale ; l'économie d'échelle dans le contexte de la coopération entre les communes et la meilleure santé publique.
 7. **Question n°11 - Le développement d'une vision intégrée de la gestion des eaux pluviales** : en privilégiant la réduction de la consommation de l'eau potable, la réouverture de certains cours d'eau et leur réintégration à des espaces verts, en vue d'une augmentation de la biodiversité.
 8. **Question n°12 - La verdurisation et la désimperméabilisation des voiries** : le développement d'une vision et de mesures progressives afin de fédérer et dont le bénéfice principal est l'évitement des inondations.
- #### Round 2 :
9. **Question n°14 - L'action sur la mobilité en vue de favoriser les espaces verts** : idée de « ralentir pour aller plus loin » à travers la promotion des mobilités alternatives (covoiturage par exemple), la connexion des différentes promenades, la possibilité « d'adopter un abri-bus » et le partage de l'espace public. Cela afin de favoriser le retour du vivant dans la ville ainsi que l'amélioration de la santé physique et mentale.
 10. **Question n°15 - Faire profiter les utilisateurs des espaces verts** : diminution du stress et de la pollution grâce à la promotion de la mobilité douce et de la végétalisation, la continuité verte, la verdurisation des abris bus et parkings vélo, la favorisation des sites propres pour les différents type de mobilité et la perméabilisation des sols.
 11. **Question n°19 - La combinaison de l'intérêt du consommateur pour la végétalisation, de la production locale et des centres commerciaux** : repenser les centres commerciaux comme lieux de production et d'échange en mettant l'accent sur le recyclage et la nourriture saine ; développement des incitants financiers et revalorisation d'espaces abandonnés.
 12. **Question n°21 - L'intégration du « vert » dans les nouveaux projets ou le bétonné existant** : conservation et création d'espaces verts, soutenues par le partage d'expérience individuelle et collective, les projets participatifs locaux et/ou régionaux, ainsi que par une réglementation contraignante visant à la limitation des dérogations. Les bénéfices comptent des améliorations sur de nombreux plans, notamment au niveau de l'esthétique du paysage, la perméabilité des sols, la qualité de vie, la biodiversité, etc.
 13. **Question n°22 - L'encouragement de l'agriculture urbaine durable et accessible** : importance de l'économie circulaire et de la santé pour tous et toutes favorisées par la conservation de la perméabilisation des sols et l'amélioration de la biodiversité, l'encouragement des toitures plates par les pouvoirs publics, la mise à disposition de terrains communaux et la sensibilisation des jeunes.
 14. **Question n°23 - L'incitation des pouvoirs publics à la participation active vers la verdurisation** : renforcement des contrôles et de la réglementation de la Région, par exemple grâce à la distribution de labels. Mais aussi la favorisation de l'engagement citoyen par le soutien de projets inspirants et la simplification des démarches.
 15. **Question n°24 - Le réseau de voirie animale favorisant leur déplacement** : création d'un réseau de voiries animales transversal et intégré par la légifération des pouvoirs publics et la sensibilisation en soulignant les arguments sociaux, environnementaux et économiques. Par exemple via l'action concrète d'un éclairage intelligent.



3.6. VOTE DES PROPOSITIONS FINALES

Pour conclure cette journée, les participants furent invités à voter en se déplaçant physiquement auprès de l'une des 15 fiches détaillées ci-dessus et marquer ainsi leur préférence. Pour que la proposition (ou fiche) soit reprise et approfondie lors de la dernière journée délibérative, celle-ci dut au moins rassembler 4 citoyens. A l'issue du processus de vote, 10 propositions furent sélectionnées et 5 furent ainsi écartées. Les 2 propositions relatives à la gestion des eaux pluviales furent fusionnées. Nous restâmes donc avec les 9 problématiques finales ci-dessous :

1. **Question n°4:** L'activation des plateformes citoyennes ;
2. **Question n°5 et 11:** Le développement et la promotion d'une vision intégrée de la gestion et de la récupération des eaux pluviales ;
3. **Question n°7:** L'incitation à la verdurisation à travers des cercles de dialogue entre voisin.es ;
4. **Question n°14:** L'action sur la mobilité en vue de favoriser les espaces verts ;
5. **Question n°19:** La combinaison de l'intérêt du consommateur pour la végétalisation, la production locale et les centres commerciaux ;
6. **Question n°21:** L'intégration du vert dans les nouveaux projets ou le bétonné existant ;
7. **Question n°22:** L'encouragement de l'agriculture urbaine durable et accessible ;
8. **Question n°23:** L'incitation des pouvoirs publics à la participation active vers la verdurisation ;
9. **Question n°24:** Le réseau de voirie animale favorisant leur déplacement.

4. TROISIÈME JOURNÉE : LES RECOMMANDATIONS

Cette dernière journée délibérative se déroula dans un contexte sanitaire particulier, marqué par l'augmentation importante des cas de covid-19. Le comité de concertation (Codeco) instaura de nouvelles mesures sanitaires incluant le port du masque et le respect de la distanciation physique d'1m50 entre les participants.

Concrètement, la dernière journée fut dédiée au processus de bonification des 9 propositions finales élues en jour 2 et fut clôturée par la présentation de celles-ci à Alain Maron, Ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Transition climatique, de l'Environnement, de l'Energie et de la Démocratie participative. Cette troisième journée délibérative fut organisée en xx étapes :

- Atterrissage et installation
- Bonification des propositions
- « Mise en action » des propositions
- Storytelling : théorie et pratique
- Pitch des citoyen.nes au Ministre Alain Maron

4.1. ATERRISSAGE ET INSTALLATION

Tout d'abord, les activités débutèrent par un moment de partage entre citoyens et citoyennes à propos de leur météo intérieure qui fut suivi par la mise en « action » des 9 idées à travers l'exploration de leur implémentation. Les 50 participants et participantes à cette troisième et dernière journée s'installèrent en 9 cercles délibératifs distincts selon leur préférence parmi les 9 problématiques.

4.2. BONIFICATION DES PROPOSITIONS

Premièrement, cette exploration commença par la relecture des 9 fiches (une par table) en vue de les synthétiser et d'en retranscrire une version électronique améliorée. Pour y arriver, les participants bénéficièrent de la guidance des 9 facilitateurs de table ainsi que de l'aide de 5 personnes sources :

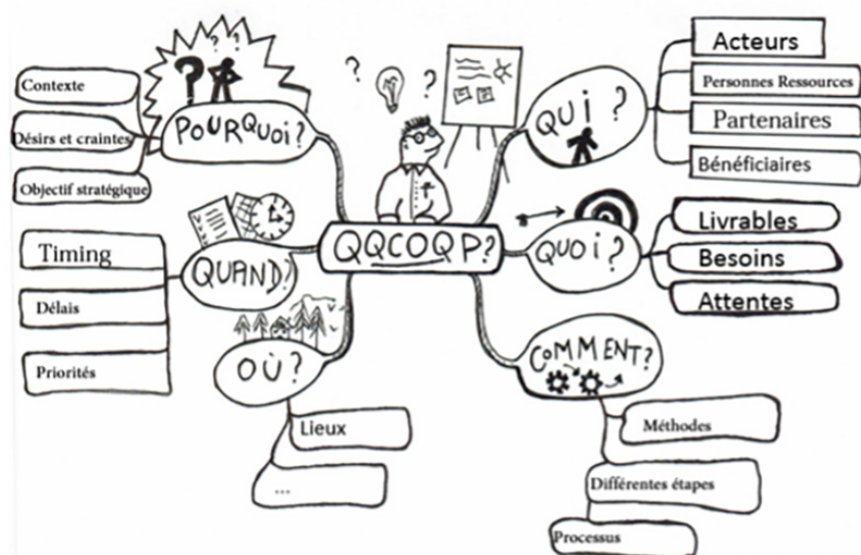
Sophie Maerckx (association Apis Bruoc Sella) ;
Julien Ruelle (Bruxelles Environnement) ;
Pietro Fragapane (Bruxelles Environnement) ;
Lydie Sombré (Bruxelles Environnement) ;
Anne Bruxant (Verte Tulipier).

4.3. « MISE EN ACTION » DES PROPOSITIONS

Deuxièmement, durant 35 minutes, les citoyens procédèrent au brainstorming en vue de l'identification d'actions précises en lien avec leur question de prédilection en 4 grandes étapes :

- La génération d'actions concrètes sur un post-it (individuellement) ;
- La priorisation de ces actions (individuellement) ;
- La mise en commun (par table) ;
- Le resserrage et la sélection des actions clés, notamment via le vote (par table) .

Troisièmement, après une courte pause, une heure fut dédiée à la synthèse et l'approfondissement de chacune des actions concrètes en abordant les questions du « qui » ; « quand » ; « où » ; « pourquoi » et « comment ». Les personnes sources circulèrent tout au long de la matinée pour aider les citoyen.nes dans leur entreprise.



4.4. STORYTELLING : THÉORIE ET PRATIQUE

La matinée se conclut par un rapide partage de théorie et de bonnes pratiques par les facilitateurs Vincent de Waele et Cécile Huylebroeck sur le storytelling afin d'attirer l'attention des citoyens sur la forme de leur exposé de l'après-midi.

En début d'après-midi, les participants bénéficièrent de trois quarts d'heure de préparation de la présentation pour le Ministre. L'objectif étant d'obtenir un pitch de 4 minutes par table délibérative et donc par proposition. Le format des présentations devant être court et percutant afin de convaincre et d'attirer l'attention du Ministre. Néanmoins, tout ce qui fut encodé numériquement tout au long de la matinée fut ultérieurement transmis au cabinet.

L'après-midi se poursuit avec un processus de « test à blanc » (ou dry run) des pitch durant lesquels les futurs rapporteurs eurent l'opportunité de tester la forme de leur présentation avant de la partager à Alain Maron une heure plus tard. La session de travail se termina par le peaufinage des présentations et des supports pour celles-ci.

4.5. PITCH DES CITOYEN.NES AU MINISTRE ALAIN MARON

Enfin, le moment de l'échange avec M. Alain Maron arriva et s'articula en trois tours, chacun composé de trois pitch et de quelques minutes de questions/réponses du cabinet pour les citoyens. Voici les points d'attention des 9 pitch finaux :

1/ La mise en place d'une plateforme pour engager les citoyens dans les débats et projets liés à la verdurisation (question n°4)

Cette proposition partit du constat du manque de formation et de responsabilisation du public à l'origine de la difficulté des projets citoyens. Ils et elles promeuvent donc la mise en relation des citoyens, associations et pouvoirs publics, via une plateforme multimodale (physique et numérique) articulée autour de trois pôles concrétisés en cinq actions : l'information et la responsabilisation, la mise en réseau et la consultation politique.

- **Action n°1** : Le suivi des participations citoyennes en misant sur la transparence des processus, la diffusion des résultats et la prise en compte des recommandations ;
- **Action n°2** : La création d'une plateforme numérique et/ou physique pour informer, former et dialoguer entre citoyens et avec les pouvoirs publics ;
- **Action n°3** : La mise en réseau numérique des acteurs publics et privés pour faciliter l'émergence et le développement de projets concrets de verdurisation (par exemple, les potagers collectifs qui disposent de longues listes d'attente) ;
- **Action n°4** : La création de jurys citoyens représentatifs à destination des instances décisionnelles. Dans une logique de consultation, ceux-ci formuleraient des avis sur les projets politiques afin d'éviter les biais de la technocratie, moyennant une indemnisation financière ;
- **Action n°5** : La sensibilisation ludique orientée vers les jeunes afin de créer le débat citoyen dès le plus jeunes âge (par exemple, la création de potagers partagés pour les élèves d'une école).





2/ La gestion intégrée des eaux pluviales et la désimperméabilisation (questions n°5 et 11)

L'équipe promeut un retour du cycle naturel de l'eau dans la ville à travers 5 actions :

- **Action n°1** : La perméabilisation des espaces publics afin de restaurer le cycle naturel de l'eau (revêtement de sols perméables, dépaver, infiltration, etc.) ;
- **Action n°2** : La récupération des eaux de pluie (en pleine terre et via des citernes, à utiliser notamment pour les activités ménagères) ;
- **Action n°3** : La réhabilitation des zones grises en zones vertes (par exemple, dans le cas de la destruction d'un bâtiment abandonné, privilégier une distribution plus équilibrée entre le « vert » et le « gris ») ;
- **Action n°4** : La multiplication des fontaines en circuit fermé en ville ;
- **Action n°5** : La mise en place de la pédagogie autour de l'eau dans la ville (par exemple, dans l'enseignement scolaire grâce à la formation et à la communication).

Ils et elles résument leur recommandation sous la phrase suivante : « le passage d'un système gris à un système vert dans la ville, à travers la transparence de l'eau ».



3/ Comment développer une initiative qui installe des cercles de dialogue entre voisins pour les motiver à verduriser leur quartier/ilot/rue (question n°7) ?

L'équipe préconise la mise en relation et le dialogue entre voisins dans chaque quartier/ilot/rue en vue d'accroître l'engagement des citoyens à l'échelle locale, cela via six actions :

- **Action n°1** : La captation de l'attention et de l'intérêt des riverains (par exemple, en mobilisant des ambassadeurs) ;
- **Action n°2** : La compensation pour l'implication citoyenne (par exemple, grâce au « jour citoyen » permettant de prendre congé mensuellement pour s'adonner à son engagement citoyen ou, plus classiquement, l'incitation financière) ;
- **Action n°3** : La mise à disposition de facilitateurs professionnels à la demande pour faciliter le dialogue entre les riverains ;
- **Action n°4** : La mise à disposition de moyens logistiques et techniques (plateforme en ligne, lieu de réunion, bibliothèque, etc.) ;
- **Action n°5** : La mise en relation des habitants pour identifier leurs besoins et envies, mutualiser les connaissances et ressources, en vue de favoriser la convivialité ;
- **Action n°6** : Sensibiliser et favoriser la prise de conscience des citoyens riverains en les informant sur la biodiversité de leur quartier (par exemple, via les écoles de quartier, les associations de jeunesse, les maisons de retraite, etc.).

4/ Comment repenser la mobilité pour laisser plus de place aux espaces verts et à la mobilité douce (question n°14) ?

Il s'agit ici de remettre l'humain et le vivant au centre à travers cinq actions :

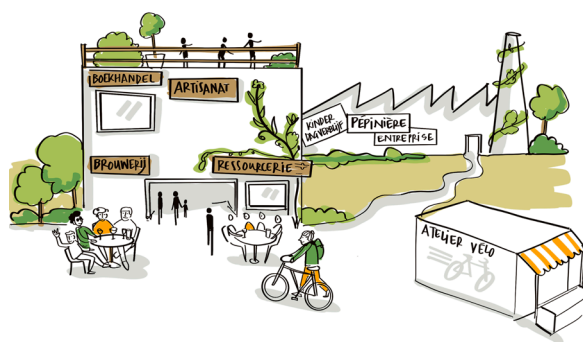
- **Action n°1** : La réduction de l'espace alloué à la voiture au profit de la mobilité douce, des espaces verts et des usagers actifs (péage urbain, parkings de délestage avec transports gratuits vers la ville depuis ceux-ci, augmentation des pistes cyclables sécurisées avec de la verdurisation, etc.) ;
- **Action n°2** : La structuration d'un maillage vert par interconnexions entre les différents types de mobilité et les espaces verts afin d'augmenter la fluidité et la sécurité des déplacements, mais également la biodiversité ;
- **Action n°3** : La sensibilisation à l'aide de campagnes ludiques pour le respect des usagers faibles et de l'environnement ;
- **Action n°4** : La perméabilisation des sols et l'augmentation de la biodiversité afin de, notamment, prévenir les inondations (par exemple, grâce aux tunnels pour animaux, les rues drainantes minérales, l'utilisation de plantes mellifères, etc.) ;
- **Action n°5** : Favoriser l'éclairage et la signalisation routière intelligente afin de fluidifier le trafic, diminuer la pollution lumineuse, atmosphérique et sonore, ainsi que réduire les coûts énergétiques et favoriser les espèces nocturnes (par exemple, la programmation en fonction de l'intensité lumineuse, la limitation des excès de vitesse par l'installation de feux rouges à l'instar du Danemark, etc.).



5/ Le redéploiement de pôles de rencontres et d'échanges via, entre autres, la revalorisation du recyclage urbain (question n°19)

Le modèle actuel de centres commerciaux « gris » ne fait pas l'unanimité. Les participants arguent en faveur d'une transformation vers des pôles d'échange caractérisés par un mélange harmonieux entre le « vert » et le « gris », mais aussi par l'ouverture de l'espace du possible au-delà du purement commercial. Pour mettre ces deux champs d'action en pratique, les citoyens proposent cinq actions :

- **Action n°1** : L'intégration de la sensibilisation dans les programmes scolaires (par exemple, en organisant des sorties scolaires dédiées aux apprentissages environnementaux) ;
- **Action n°2** : La formation et le conseil des entrepreneurs contemporains en présentant un catalogue d'offre le plus exhaustif possible via une cartographie claire de toutes les ressources et services existants ;
- **Action n°3** : La mise en place d'un moratoire sur les constructions et rénovations du « gris » (« stop au béton », réaffectation, expropriation, protection des friches, etc.) dans l'optique d'empêcher la multiplication des centres commerciaux ;
- **Action n°4** : L'incitation à la végétalisation et à la multifonctionnalité grâce au « label vert pour les bâtiments ». Ce dernier serait acquérable pour tous les bâtiments (publics et privés), mais contraignant pour les surfaces commerciales, et serait accompagné d'incitants fiscaux ;
- **Action n°5** : La transition vers la multifonctionnalité en transformant les centres commerciaux en des centres d'échange public et social (par exemple, la réaffectation des espaces abandonnés ou sous-utilisés ou la verdurisation et la multiplication des fonctions remplies par les centres d'échange à l'instar de la pédagogie et de la rencontre).





6/ L'obligation légale de protéger le perméable (question n°21)

L'équilibre entre le « vert » et le « gris » de la ville de Bruxelles est mis en question. La solution défendue par le groupe de travail repose sur une mise en action en deux actions clés :

- **Action n°1** : La verdurisation active principalement des nouveaux projets et des rénovations, mais aussi des voiries, toitures, façades, trottoirs, balcons, etc. existant.es en garantissant une distribution équitable par quartier. Il s'agit de définir un quota de « vert » (plantation) par quantité de « gris » (béton) en priorisant les quartiers en stress dû aux hauts risques d'inondation, de canicule, etc. (par exemple, à travers un quartier pilote).
- **Action n°2** : La débétonnisation active reprenant la logique des quotas, en passant par une planification participative en amont, la priorisation des quartiers en stress et l'élaboration d'un cadre légal.

L'ensemble des mesures concrètes liées à ces deux actions ont pour dessein de contribuer à la lutte contre les événements météorologiques extrêmes, d'améliorer la qualité de l'air, mais aussi la qualité de vie des citoyens, la protection de la biodiversité, le stockage de carbone et la résilience climatique.



7/ L'encouragement de l'agriculture urbaine durable et accessible (question n°22)

La mise en action de cette proposition se répartit sur trois axes : l'axe scolaire et autres collectivités, la disponibilité des terrains, la sensibilisation des citoyens. Ces derniers se matérialisent à travers cinq actions :

- **Action n°1** : L'intégration de cours d'agriculture urbaine dans le programme scolaire en y formant les enseignants, mais aussi dans d'autres lieux clés comme les prisons et les maisons de repos (par exemple un cours sur la nature, la gestion du compost, etc.) ;
- **Action n°2** : La création d'un nouveau métier rémunéré.e de la ville à travers la figure de l'éco-conseiller dans les écoles. Il ou elle incarnerait la personne ressource pour les questions relatives à l'environnement et à la gestion des ressources naturelles ;
- **Action n°3** : La conception et la diffusion d'un répertoire des espaces disponibles vers les citoyens. Ce dernier contiendrait des informations sur l'état de leur sol, leur orientation, leur niveau de pollution, etc. afin de faciliter les projets d'agriculture urbaine ;
- **Action n°4** : La gestion de l'affectation des sols en vue de protéger les derniers espaces (perméables) disponibles (par exemple, l'augmentation de la perméabilité des carrefours routiers en y plantant des arbres et/ou potagers) ;
- **Action n°5** : L'encouragement et la sensibilisation des citoyens à l'agriculture urbaine afin de faciliter celle-ci et d'assurer une alimentation saine et accessible (par exemple, par le biais de l'information sur les initiatives existantes, les panneaux dans la ville, etc.) ;
- **Action n°6** : Le développement de partenariats avec les commerces locaux et la production locale dans le dessein de promouvoir l'économie circulaire, les productions et la consommation locale, et de maintenir un sol « vert » et rentable (par exemple, mise en place de partenariats entre les supermarchés et les producteurs locaux ou le rachat des surplus de production).



8/ L'engagement des pouvoirs publics (question n°23)

Les pouvoirs publics ont un rôle d'exemple et d'inspiration envers les citoyens. Il s'agit de communiquer, de sensibiliser, de réglementer et de verdurer les bâtiments publics, dans le contexte d'une vision intégrée (par exemple, « Good Move, Good Food »). Les participants détaillent leur recommandation en quatre actions centrales :

- **Action n°1** : Le développement d'une vision intégrée et d'un cadre légal régional dans le contexte de l'urgence climatique et environnementale.
- **Action n°2** : Le renforcement du devoir d'exemplarité des pouvoirs publics en formant et en sensibilisant les élus locaux et le personnel de l'administration à communiquer et à agir en conséquence (par exemple, inclure des appels à projet de verdurisation dans le cahier des charges des élus) ;
- **Action n°3** : La simplification et la mise en cohérence des procédures administratives en rendant l'information accessible au plus grand nombre et en allégeant les permis de verdurisation ;
- **Action n°4** : L'amélioration des compétences des pouvoirs publics en adaptant les formations existantes des employés et des élus (par exemple, via la création d'incitants à la formation).



9/ Comment développer les réseaux écologiques pour faciliter les déplacements de la faune sauvage (question n°24) ?

Cette proposition a pour objectif la mise en place d'une série de mesures afin de créer un réseau de corridors amélioré permettant la circulation de la faune multi-espèces en ville (par exemple, la réduction de la pollution lumineuse, la création de tunnels et de passerelles végétales au-dessus et en-dessous des grands axes, la sanctuarisation des espaces naturels dans les parcs ou la mise en lien des espaces verts). Cette vision d'une ville plus résiliente, moins polluée et moins sujette aux canicules estivales se concrétise via cinq mesures :

- **Action n°1** : La création d'un réseau écologique en deux étapes : (1) la cartographie d'un réseau prioritaire écologique sur base de ce qui existe et des besoins de la faune, (2) la création de ce réseau en s'appuyant sur l'amélioration des espaces existants et les liens entre ceux-ci ;
- **Action n°2** : Le décloisonnement des îlots afin de favoriser la circulation libre des animaux dans les espaces verts fermés privés et publics (par exemple, incitants financiers à la création d'espaces sauvages privés) ;
- **Action n°3** : L'installation de sanctuaires écologiques en ville dédiés à la faune sauvage (par exemple, en réservant des zones des espaces verts à la faune sauvage ou en encourageant la création d'espaces sauvages privés à l'instar des projets à Gand).
- **Action n°4** : La préservation et l'adaptation des espaces non bâtis afin de permettre la circulation animale et hydraulique, plutôt que l'expansion immobilière (par exemple, en prévoyant une réglementation régionale ad hoc pour l'aménagement des sols) ;
- **Action n°5** : La réduction de l'impact de l'activité humaine via une réglementation adaptée (par exemple, la diminution de la pollution lumineuse, l'interdiction de l'utilisation privée de pesticides, et les friches tardives).

Ce fut à présent à Alain Maron de répondre aux citoyens, ce qu'il fit en six points :

1. Tout d'abord, il félicita les participants pour leurs propositions concrètes, détaillées et méthodiques ;
2. Ensuite, il souleva la question du mérite de la radicalité (par exemple, le « jour citoyen » mensuel, la taxe kilométrique, le remplacement des zones grises par le « vert », etc.) et s'intéressa aux débats qui furent les plus houleux entre les participants, comprenant notamment celui de la place de la voiture sur nos voiries ;
3. Puis, il mis en exergue l'enjeu foncier du sol qu'il s'agit de distribuer entre les entreprises, les pouvoirs publics et les citoyens parmi lesquels ce dernier se retrouve souvent affaibli ;
4. Par ailleurs, Alain Maron accorda le manque de transversalité de l'état, à propos de laquelle il mit en évidence l'importance des liens entre les questions environnementales, sociales et sanitaires (par exemple, le projet de stratégie Good Food 2.0⁴) ;

5. Enfin, il abonda dans le sens des citoyens sur la question de la formation des élus, en précisant son application générale aux échevins (moins entourés), mais aussi aux ministres par exemple ;
6. Finalement, il interrogea les participants sur l'importance des communes qui mirent en exergue la proximité avec les citoyens.

Ce moment d'échange se termina par le mot de clôture d'Alain Maron précédant la photo de groupe dans l'auditoire et le drink de célébration.

4 Pour plus d'informations, visitez le site web : <https://goodfood.brussels/fr/content/la-co-construction-de-la-strategie-good-food-20>.





5. CONCLUSION

JULIEN RUELLE

(DU DÉPARTEMENT « DÉVELOPPEMENT NATURE » DE BRUXELLES ENVIRONNEMENT) :

« Cette expérience est inspirante pour l'avenir ! C'est inspirant de voir les citoyens et citoyennes motivées, mais aussi l'enrichissement des débats entre des avis parfois opposés, ainsi que la rétention importante sur ces trois journées délibératives. Dans l'administration de Bruxelles Environnement, on est tous les jours plongé dedans, c'est enrichissant de rencontrer l'avis des citoyen.nes. ».

VALÉRIAN DERENNE

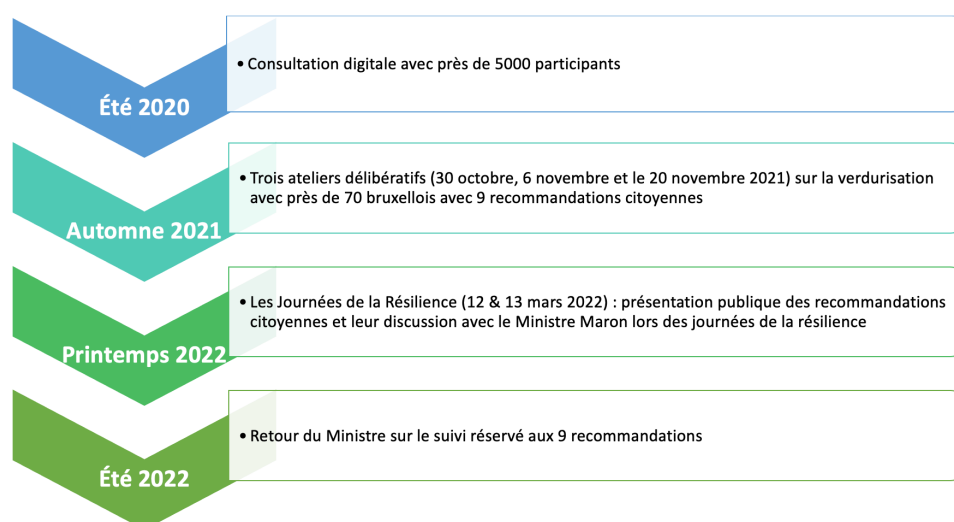
(CITOYEN PARTICIPANT) :

« Cette concertation citoyenne est un signe d'espoir pour l'avenir. C'est un bon début ! J'espère que nous irons encore plus loin dans cette direction afin de développer des dispositifs encore mieux rôdés, notamment avec des facilitateurs plus expérimentés ».

ALAIN MARON

(MINISTRE) :

« Je voudrais vous remercier du fond du cœur, c'est important que les citoyens puissent consacrer du temps à l'intérêt collectif et puissent faire confiance aux institutions et organisateurs pour s'y consacrer. Il est effectivement important de donner des suites à ces ateliers, qui s'inscrivent dans des démarches plus larges. Nous sommes dans une forte interrogation sur nos modes de vie, sur l'organisation de la transition de nos villes vers un monde meilleur en vue de faire face aux crises sociales, économiques et environnementales, qui ne sont plus des crises mais des problèmes systémiques. La nature, c'est également un enjeu clé au sein de la ville. C'est un enjeu fondamental dans la ville et elle aide la ville à être plus viable pour les êtres humains. L'écosystème de la ville doit évoluer à l'image de l'arbre (comme vous l'avez imaginé au début), et de fait les écosystèmes urbains ne se portent pas très bien. L'ensemble de vos propositions vont dans ce sens-là. Le message que vous nous envoyez est assez clair : « bougez-vous ». Comme vous l'avez souligné, il reste beaucoup de travail et on en a bien conscience. Les pouvoirs publics ne sont pas les bras ballants, beaucoup a déjà été fait. Notamment, le projet Good Food 2.0., mais aussi au niveau de l'agriculture urbaine. Ce qu'il manque parfois et c'est très compliqué, touche à la consistance et à la cohérence (par exemple, au sein des médias et des publicités). Mais nous devons être forts et arriver à influencer d'une manière ou d'une autre le reste du système pour aller ensemble vers la transition. Je reviendrai vers vous dans quelques mois pour la reddition des comptes. Je vous communiquerai ce qui a déjà été fait, ce qui est en cours et ce qui n'a pas encore été fait. La prochaine étape constitue le rapport final de vos ateliers lors des journées de la résilience les 12 et 13 mars ».



6. RÉFÉRENCES

1. **LET'S PREPARE BRUSSELS.** Préparons Bruxelles, Letsprepare.monopinion.brussels [en ligne], <https://letsprepare.monopinion.brussels/?locale=fr> (consulté le 6 novembre 2021).
2. **PARTICITIZ.** Votre partenaire stratégique pour la participation et la délibération citoyennes, particitiz.eu [en ligne], <https://particitiz.eu/> (consulté le 6 novembre 2021).
3. **BRUXELLES ENVIRONNEMENT.** Espaces verts et biodiversité, environnement.brussels [en ligne], <https://environnement.brussels/thematiques/espaces-verts-et-biodiversite> (consulté le 6 novembre 2021).
4. **APIS BRUOC SELLA.** Découvrez-nous, apisbruocsella.be [en ligne], <http://apisbruocsella.be/fr/decouvrez-nous> (consulté le 6 novembre 2021).
5. **BRUXELLES MOBILITE.** Good Move. Le plan régional de mobilité 2020-2030, mobilite-mobiliteit.brussels [en ligne], <https://mobilite-mobiliteit.brussels/fr/good-move> (consulté le 6 novembre 2021).
6. **FABRIK.** Association, fabrikfabrik.be [en ligne], <http://www.fabrikfabrik.be/fr/association> (consulté le 6 novembre 2021).
7. **YOUTUBE.** La Minute Sauvage, youtube.com [en ligne] <https://www.youtube.com/channel/UCgfhAkR1fcMDQG-5zWOjVgQ> (consulté le 6 novembre 2021).
8. **FACEBOOK.** Verte Tulipier, business.facebokk.com [en ligne] [https://business.facebook.com/VerteTulipier/?__xts__\[0\]=68.arc...&fref=nf](https://business.facebook.com/VerteTulipier/?__xts__[0]=68.arc...&fref=nf) (consulté le 6 novembre 2021).
9. **GOODFOOD.BRUSSELS.** La co-construction de la stratégie Good Food 2.0., goodfood.brussels [en ligne], <https://goodfood.brussels/fr/content/la-co-construction-de-la-strategie-good-food-20> (consulté le 6 décembre 2021)

7. ANNEXES

7.1. ANNEXE N°1 : TABLEAU DES 23 QUESTIONS « OUVRANTES » DU JOUR 2

<u>HABITATIONS ET ILOTS</u>	<u>VOIE PUBLIQUE/VOIRIE</u>	<u>BÂTIS PUBLICS, SITES INDUSTRIELS OU CENTRES COMMERCIAUX</u>
1	9	17
Comment créer des jardins groupés dans un même îlot pour diversifier les ressources, mettre en commun les infrastructures et favoriser la multifonctionnalité ?	Comment trouver des espaces libres pour créer des potagers collectifs et produire localement une alimentation accessible pour tous et toutes ?	Comment permettre le développement de projets locaux et sociaux dans les zones industrielles ou non-bâties ?
Jardins groupés et compostage collectif - Usage partagé, circulation faune et flore, mise en commun des infrastructures, favoriser la multifonctionnalité. - Créer des lieux de collecte des déchets collectifs. - Bénéfice : Meilleure utilisation des ressources, renforcement des liens sociaux.	Production d'alimentation collective - Utiliser des espaces libres pour créer des potagers collectifs.	Encourager les occupations temporaires dans les zones industrielles ou non-bâties - Mettre à disposition ces espaces pour des initiatives sociales et locales, accueil des sans-abris, potagers, artisanats, ...
2	10	18
Comment s'assurer que les habitants soient conseillés de manière professionnelle dans leurs choix des espèces adaptées aux lieux d'implantation ?	Comment faire adhérer les habitants aux bénéfices de la verdurisation de la Région avec une vision long terme et une cohérence intercommunale ?	Comment poser un cadre qui clarifie les objectifs et les bénéfices de la végétalisation de la Région pour les nouveaux projets initiés par les propriétaires et les investisseurs ?
Pouvoir public, éco-conseil professionnalisé - Meilleure visibilité et accessibilité, mise à disposition de ressources humaines : éco-conseillers, accompagnateurs financiers. - Choisir des espèces adaptées aux lieux d'implantation. - Varier les essences, même dans les alignements d'arbres et favoriser la biodiversité avant l'aspect purement esthétique. - Bénéfice : professionnalisation des métiers de la ville.	Plan d'intensification de la verdurisation - Plantation d'arbres. - Vision long terme. - Cohérence entre les communes. - Obligations et incitants pour y parvenir.	Cadre normatif avec des objectifs clairs de végétalisation - Fixer des objectifs qualitatifs, quantitatifs et/ou temporels dans les permis d'urbanisme. - Aménagement des surfaces de toitures obligé : végétalisation, production d'énergie, collecte d'eau. - Imposer de la végétalisation sur les toitures plates des parkings et des centres commerciaux. - Obliger une prise en compte de la biodiversité pour les nouveaux projets de construction ou de rénovation. - La combinaison des options ci-dessus donnerait droit à une prime ciblant les propriétaires et les investisseurs. - Exigence avec un certain nombre de critères. - Récompense pour l'effort supplémentaire. - Favoriser les plantations façades, plutôt que des murs végétalisés qui sont trop énergivores.

<u>HABITATIONS ET ILOTS</u>	<u>VOIE PUBLIQUE/VOIRIE</u>	<u>BÂTIS PUBLICS, SITES INDUSTRIELS OU CENTRES COMMERCIAUX</u>
3	11	19
Comment rendre les bâtiments vides et abandonnés utiles pour les habitants dans les plans de végétalisation de la Région ?	Comment développer une vision intégrée de la gestion des eaux pluviales qui concerne différents acteurs opérants ?	Comment combiner l'intérêt du consommateur pour la végétalisation, la production locale/artisanale et le recours aux centres commerciaux ?
Réaffectation des bâtiments vides et abandonnés - Revoir la sanction et taxation, utilisation des bâtiments vides (ex. Rue de la Loi). - En cas d'inutilisation d'espaces privées, une expropriation peut être envisagée pour revaloriser ces espaces.	Gestion intégrée de l'eau pluviale - Créations de noues (ronds-points à des endroits stratégiques). - Réouverture des anciens cours d'eau. - Intégration de la gestion hydrique lors des plans de rénovation. - Revêtement drainant (pistes cyclables, parking, plaines de jeux, trottoirs, etc.).	Circuit court - Ramener la petite production et les petits artisans en ville, afin de réduire le recours aux centres commerciaux. - Renouer le contact avec la production locale, tout en dégagant des zones de végétalisation.
4	12	20
Comment activer une Plateforme Citoyenne qui contribue à la consultation et à la participation du plus grand nombre ?	Comment les pouvoirs publics peuvent-ils verduriser et désimperméabiliser les voiries ?	Comment créer des ponts entre les différents acteurs (commerces, écoles, citoyens, entreprises, etc.) pour informer dès le plus jeune âge à l'école et faire émerger différentes initiatives de verdurisation ?
Plateforme citoyenne, citoyenneté élargie - Participation des citoyens dans une plus grande perspective, toucher un maximum de personnes pas spécialement informées. - Faire participer les citoyens de façon transparente dans les décisions et leur permettre de s'organiser. - Créer des ponts entre les espaces inutilisés et des projets de verdurisation des citoyens. - Conseils de quartier avec budgets. - Consultation des citoyens, plan concerté avec écoute des minorités et des avis divergents. - Organisation d'espaces verts par des citoyens (ex. adopter un arbre). - Favoriser les initiatives des asbl, stimuler leurs actions.	Verduriser et désimperméabiliser la voirie : - Verdurisation des Parkings (voitures, vélos) et des Atribus. - Désimperméabilisation des voiries. - Création d'espaces verts dans les zones non-utilisées/exploitées. - Connecter les espaces verts autour des arbres et allées vertes. - Planter des arbres dans les parkings de vélos, abris verdurisés pour les vélos et les piétons.	Partenariats et démocratie participative - Mettre en lien des acteurs privés, publics, riverains, urbains et citoyens. - Porter une attention particulière au système scolaire pour assurer la diffusion d'information de différentes initiatives. - Développer une participation locale aux projets publics et commerciaux. - Bénéfice : chercher l'adhésion et élargir le débat.

HABITATIONS ET ILOTS	VOIE PUBLIQUE/VOIRIE	BÂTIS PUBLICS, SITES INDUSTRIELS OU CENTRES COMMERCIAUX
5	13	21
Comment promouvoir au mieux la récupération des eaux de pluie et de quelles façons ?	Comment informer et former toutes les parties prenantes sur la verdurisation de la ville ?	Comment intégrer le Vert dans le nouveau Gris ou le Gris existant tout en assurant un maintien des zones Vertes existantes ?
Récupération de l'eau de pluie - Par des potagers et des zones éponges. - Par des citernes. - Dans tous les cas, moyennant des incitants de la Région pour les propriétaires.	Formation et information sur la verdurisation - Former les services publics à la verdurisation et à la communication. - Sensibilisation et formations dans les écoles, changement de vocabulaire (ex. « on ne nettoie plus la nature »). - Informer le public quant aux associations (ex. Pousse qui Pousse). - Formation professionnelle à la verdurisation de tous les corps de métiers qui participent à la conception végétale de la ville (architectes, paysagistes, jardiniers, agriculteurs, etc.).	« Vert sur vert, gris sur gris » - Maintenir les espaces verts existants, optimiser les espaces gris/bâtis existants, (ex. champignonnière dans anciens parkings). - Chaque surface construite au-delà de « x » m2 prévoit une surface équivalente perméable et paysagère. - Protéger les zones non bâties en accueillant diverses initiatives, empêcher l'imperméabilisation des sols.
6	14	22
Comment faire émerger des initiatives de végétalisation au sein de projets immobiliers mixtes avec des profils d'occupant.es différents (commerces, habitation, etc.) ?	Comment repenser la mobilité pour laisser plus de places aux espaces verts ?	Comment encourager et exploiter des projets d'agriculture urbaine qui soient accessibles à tou.tes et qui perdurent dans le temps ?
Mixité de l'occupation des espaces - Commerces, habitations privées et publiques.	Repenser la mobilité pour laisser plus de places aux espaces verts - Limiter les voitures, surtout avec un seul occupant. - Favoriser les transports publics verts et les parkings vélos. - Urbanisme et infrastructure plus favorable aux vélos et aux piétons. - Limiter les espaces dédiés aux voitures et proposer des parkings relais en dehors de Bruxelles. - Promenades vertes pour les vélos.	Développer un plan de biodiversité autour des bâtis - Tant au sein du public que du privé. - Assurer une vision long terme de maintenance, de durabilité des initiatives ou installation. - Encourager l'exploitation de projets d'agriculture urbaine sur les toitures plates accessibles à tous. (ex. ferme urbaine, potagers, viviers). - Modèles (commerciaux) existants : abattoirs d'Anderlecht et Caméléon.
7	15	23
Comment développer une initiative qui installe des cercles de dialogue entre voisins pour les motiver à verduriser leur quartier/ilôt/rue ?	Comment faire profiter les utilisateurs (de la mobilité douce ou autre) de la végétalisation dans leurs déplacements quotidiens ?	Comment motiver les pouvoirs publics à participer activement au plan de verdurisation de la ville ?
Favoriser les dialogues entre voisins - Créer et gérer des dialogues et associations des voisins dans chaque îlots pour motiver l'engagement et la participation du privé.	Changement de mobilité - Sensibilisation de la population à l'impact de la mobilité douce pour la santé. - Transports en commun gratuits et accessibles. - Voitures partagées. - La végétalisation des espaces est complémentaire du développement de la mobilité douce (et non contraignante).	Exemplarité des pouvoirs publics - Inspirer. - Communiquer et sensibiliser (bulletins communaux, expositions, médias, etc.). - Faire un cadastre des bâtis publics par rapport à la végétalisation.

<u>HABITATIONS ET ILOTS</u>	<u>VOIE PUBLIQUE/VOIRIE</u>	<u>BÂTIS PUBLICS, SITES INDUSTRIELS OU CENTRES COMMERCIAUX</u>
8	16	
Comment végétaliser de toutes les façons possibles l'ensemble des toitures ?	Comment développer un réseau de voiries animales qui favorise leurs déplacements?	
Verdurisation des façades - Végétalisation naturelle des rues. - Jardins suspendus. Végétalisation des toits - Propriétaires via des incitants de la Région.	Réseau de voiries animales - L'espace public sera aménagé en favorisant les déplacements des animaux dans et au travers de la ville. Nous pensons notamment au maillage vert, à l'écoduc, à un éclairage adapté, aux zones de repos, aux points d'eau, etc.	



02 775 75 75 · ENVIRONNEMENT · BRUSSELS



Rédaction : Kelly Vossen

Relecture : Sarah Funken & Louise Humblet

Coordination : Dimitri Lemaire

Crédit photo : Inventio pour les photos lors des ateliers Illustrations des recommandations par Judith Du Faux (Visual Garden)

Dépôt légal D/2022/5762/01

Editeurs responsables : F. Fontaine & B. Dewulf – Avenue du port 86C/3000 - 1000 Bruxelles

© Bruxelles Environnement . Mars 2022